

M. Collenette: J'invoque le Règlement, madame le Président.

M. Thomson: J'apprécierais que le ministre confirme . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois entendre le rappel au Règlement du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette).

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Assoyez-vous.

M. Collenette: Madame le Président, je vous prie de tirer les choses au clair. Allez-vous prendre une décision sur la question de privilège soulevée par le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) . . .

Des voix: Assoyez-vous.

M. Collenette: . . . ou allez-vous, par des rappels au Règlement sans fondement, permettre qu'on débattre la substance de la motion de voies et moyens dont le ministre a donné avis?

Mme le Président: J'entendrai au moins un autre député et je déciderai ensuite si je dois rendre une décision.

M. Thomson: Le ministre voudrait-il confirmer pour la gouverne de la Chambre, que la province de l'Alberta ne touche pas un cent de ces fonds qui seront versés dans le fonds de roulement d'indemnisation.

M. Lalonde: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je ne voudrais certes point induire la Chambre en erreur et je suis désolé si, ce matin, ce que j'ai dit à pu porter le député à se méprendre. En effet, comme on l'a dit, les fonds sont versés dans la caisse d'indemnisation renouvelable et servent à payer le coût du pétrole de Syncrude et de Suncor.

● (1410)

Ce fonds sert également à verser à l'Alberta d'autres redevances, frais d'immobilisation et frais d'exploitation des sociétés. C'est-à-dire que le fonds renouvelable, la caisse Syncrude, sert à payer les dépenses d'exploitation des sociétés et les redevances albertaines.

Je m'excuse si j'ai induit le député en erreur ce matin à cet égard. L'argent est destiné aux sociétés et aux redevances. Une partie va au gouvernement de l'Alberta sous la forme de redevances. Encore une fois, je regrette d'avoir pu induire le député en erreur ce matin.

M. Thomson: Madame le Président, en fait . . .

M. Collenette: Objection, madame le Président.

M. Clark: Est-ce que vous cherchez à réduire tout le monde au silence?

Mme le Président: A l'ordre!

M. Collenette: Objection, madame le Président.

Une voix: Asseyez-vous.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Les députés voudront bien reprendre leur place afin que le secrétaire

Privilège—M. Clark

parlementaire du président du Conseil privé puisse formuler son objection.

M. Collenette: Madame le Président, ce qui paraît être en cause ici c'est le droit d'un ministre de donner avis d'une motion des voies et moyens.

Une voix: Vous n'étiez pas ici ce matin.

M. Collenette: J'étais ici ce matin et j'ai assisté à tout le débat. Présentement, on dirait qu'un ministre a fait une déclaration et que les deux côtés l'interrogent. Voilà comment les choses se passent.

M. Clark: Cessez de faire la leçon au Président.

M. Collenette: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était à commenter une question de privilège quand il a été interrompu une ou deux fois par le député de Calgary qui a invoqué le Règlement. Je vous demanderais, madame le Président, de mettre un peu d'ordre dans la procédure. Les députés sont-ils en train de questionner un ministre suite à une déclaration ministérielle ou est-on en train de débattre une question de privilège?

Mlle MacDonald: Il a fait une déclaration à la Chambre.

M. Collenette: Je serais d'avis, madame le Président, que le député de Calgary-Sud, en invoquant le Règlement, a déjà commenté l'intervention du ministre. Si vous vous disposez madame le Président, à donner la parole à quelqu'un comme vous l'avez dit tantôt, ce devrait être à un autre intervenant.

J'espère que vous allez mettre de l'ordre dans ce débat de procédure car nous ne sommes pas aux déclarations ministérielles. Le ministre vient plutôt de déposer une motion des voies et moyens.

Mme le Président: Le député m'a demandé de préciser où nous en étions dans l'ordre du jour. Peut-être que cela pourra satisfaire le député de Nepean-Carleton, mais je lui donnerai la parole s'il a d'autres commentaires.

Nous sommes à débattre une question de privilège. J'ai permis à des députés des deux côtés de la Chambre d'invoquer le Règlement. Cependant je ne pourrais permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'intervenir deux fois à propos d'une question de privilège. Il répondait au recours au Règlement et j'ai donné la parole à des députés des deux côtés au cours du débat. Nous n'en sommes donc pas aux déclarations ministérielles, nous en sommes toujours à une question de privilège.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est vrai.

M. Thomson: Madame le Président, je ne voudrais pas que le ministre laisse croire à la Chambre que des redevances sont versées à l'Alberta à partir de la caisse d'indemnisations pétrolières, car il ne peut y avoir de redevances tant que les projets Syncrude n'auront pas réalisé de bénéfices, et il n'y en a pas en ce moment. Je voudrais que le ministre reconnaisse qu'on ne verse à l'Alberta aucune redevance ni somme d'argent à partir de ces taxes.